



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions  
- TPSGC**  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Business Management and Consulting Services  
Division / Division des services de gestion des affaires  
et de consultation  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
10C1, Place du Portage  
Gatineau, Québec K1A 0S5

|  |   |
|--|---|
| <b>Title - Sujet</b><br>Remote Deposit Capture (RDC)   |   |
| <b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b><br>EN891-172629/A   | <b>Amendment No. - N° modif.</b><br>003     |
| <b>Client Reference No. - N° de référence du client</b><br>20172629  | <b>Date</b><br>2017-03-20                   |
| <b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b><br>PW-\$ZG-420-31148   |   |
| <b>File No. - N° de dossier</b><br>420zg.EN891-172629  | <b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>      |
| <b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b><br><b>at - à 02:00 PM</b><br><b>on - le 2017-03-30</b>   |   |
| <b>Time Zone</b><br>Fuseau horaire<br>Eastern Standard Time<br>EST   |   |
| <b>F.O.B. - F.A.B.</b><br><b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/> |   |
| <b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b><br>Genier, Nicole  | <b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b><br>420zg |
| <b>Telephone No. - N° de téléphone</b><br>(819) 420-2267 ( )   | <b>FAX No. - N° de FAX</b><br>( ) -         |
| <b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b><br><b>Destination - des biens, services et construction:</b>  |   |

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

|  |  |
|--|--|
| <b>Delivery Required - Livraison exigée</b>  | <b>Delivery Offered - Livraison proposée</b> |
| <b>Vendor/Firm Name and Address</b><br>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur  |  |
| <b>Telephone No. - N° de téléphone</b><br><b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>   |  |
| <b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b><br><b>(type or print)</b><br><b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/<br/>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b> |  |
| <b>Signature</b>   | <b>Date</b>                                  |

---

### **Modification 002**

Cette modification est pour répondre aux questions soulevées par l'industrie.

#### Question 13

2.4.1 Débits compensatoires et 2.4.2 Rajustements demandés par l'entrepreneur. La demande de renseignements indique que les effets imputés ou les rajustements de l'entrepreneur doivent être débités ou crédités à l'aide du numéro d'autorisation attribué au bureau ministériel concerné. Le processus des débits compensatoires est-il centralisé dans chaque bureau ministériel (GRC, ASFC, Parcs Canada) où une ou plusieurs personnes en sont responsables? Ou bien, est-il décentralisé vers les différents lieux, régions ou bureaux régionaux à l'origine des dépôts?

#### Réponse 13

Les débits compensatoires ne sont pas centralisés. Ils sont la responsabilité du bureau qui effectue le dépôt.

#### Question 14

Le numéro d'autorisation attribué est-il un numéro statique que l'entrepreneur obtient du bureau ministériel?

#### Réponse 14

Le numéro d'autorisation attribué désigne un service de dépôt. Il est émis par le RG à l'ouverture d'un compte et est spécifique à ce compte et à ce bureau. La banque et le RG l'utiliseront pour identifier le compte. À cet égard, veuillez-vous reporter aux définitions qui figurent dans l'Appendice 1 de l'Annexe A.

#### Question 15

2.7.1 Demandes d'images de la part des ministères. La demande de renseignements indique que si l'image n'est plus disponible dans le service de saisie des dépôts à distance, un représentant du ministère ayant effectué le dépôt peut en faire la demande par écrit. Ces demandes sont-elles centralisées dans chaque ministère (GRC, ASFC, Parcs Canada) ou peuvent-elles provenir de n'importe quel bureau ayant effectué un dépôt?

#### Réponse 15

Les demandes ne sont pas centralisées. Elles peuvent provenir des bureaux ayant effectué des dépôts par l'intermédiaire du service de saisie des dépôts à distance.

#### Question 16

Si ces demandes sont décentralisées, veuillez préciser la façon dont l'institution financière identifie l'auteur de la demande de sorte que nous ne divulguions pas des renseignements « Protégé B » à une personne qui n'est pas autorisée à recevoir de tels renseignements?

#### Réponse 16

Solicitation No. - N° de l'invitation  
EN891-172629/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
EN891-172629

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
420zgEN891-172629

Buyer ID - Id de l'acheteur  
420zg  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

Le RG et l'entrepreneur conviendront de la façon de faire. Les institutions financières sont invitées à présenter les processus qu'elles appliquent pour identifier les auteurs de demandes, le cas échéant.

#### Question 17

Exigences relatives à la sécurité – Exigences de la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC). Comme toutes les institutions financières canadiennes, nous devons nous conformer aux lois et aux règlements qui régissent la sécurité de l'information, la protection et le traitement des renseignements personnels, la lutte contre le blanchiment d'argent, les opérations et les déclarations financières (règles du CANAFE), les rapports présentés au gouvernement et la protection de la vie privée. Nous avons de vastes départements qui s'occupent de la sécurité interne, y compris la sécurité des TI. Comme nous traitons des opérations financières, par souci de sécurité, nous soumettons notre personnel à des enquêtes de sécurité similaires à celles menées par la DSIC, voire encore plus rigoureuses. La gestion du processus de cette dernière représente donc, pour l'entrepreneur, une tâche coûteuse et redondante. La tâche de la DSIC ne serait-elle pas plus simple si, au lieu de vérifier la fiabilité de chaque employé, la DSIC vérifierait et certifierait la fiabilité de l'institution financière retenue, de ses processus de sécurité, du site Web utilisé pour la prestation des services de saisie des dépôts à distance et des numériseurs?

#### Réponse 17

La DSIC a conçu le processus de sécurité et est chargée de le mettre en application. Le processus s'applique à tous les entrepreneurs du gouvernement. Le RG suit les recommandations sur la sécurité s'y rattachant.

#### Question 18

L'autorité contractante appuiera-t-elle l'entrepreneur retenu tout au long du processus de vérification de la fiabilité mené par la DSIC?

#### Réponse 18

Le processus de vérification de la fiabilité est exécuté par la DSIC. L'autorité contractante peut orienter les entrepreneurs et les mettre en contact avec la DSIC.

#### Question 19

Nous croyons comprendre que les bureaux du gouvernement du Canada ont un accès très restreint à Internet. Est-ce que la DSIC ou le Conseil du Trésor a autorisé l'autorité contractante à attribuer un contrat qui impliquera l'utilisation d'un portail Web sécurisé?

#### Réponse 19

Le RG obtiendra les approbations nécessaires pour que les ministères ayant besoin du service puissent avoir accès au portail Web sécurisé.

#### Question 20

Est-ce que la DSIC ou le RG permettra à tous les bureaux régionaux du pays d'avoir accès à ce site Web sécurisé? Ou bien, est-ce que l'autorité contractante devra participer à un processus d'approbation

Solicitation No. - N° de l'invitation  
EN891-172629/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
EN891-172629

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
420zgEN891-172629

Buyer ID - Id de l'acheteur  
420zg  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

chaque fois qu'un bureau local de la GRC, de l'ASFC ou de Parcs Canada voudra mettre en place le service de saisie de dépôts à distance?

Réponse 20

Le RG et les ministères concernés géreront chaque cas de façon distincte, en fonction du lieu et de la connectivité des installations. Nous nous assurerons que chaque bureau ministériel ayant besoin du service aura accès au site Web sécurisé. Cela étant dit, les institutions financières sont invitées à présenter les processus qu'elles ont mis en place et les exigences obligatoires à respecter pour demander le service.

**LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS RESTENT LES MEMES**